

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants
et d'éducation du second degré

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Besançon, le 27 août 2018



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection du second
degré

Dossier suivi par

Nicolas MAGNIN
IA-IPR mathématiques
Doyen du collège des IA-
IPR

Fabrice PEYROT
IEN mathématiques –
physique-chimie
Doyen du collège des IEN
ET-EG-IO

Mél.
nicolas.magnin@ac-
besancon.fr
fabrice.peyrot@ac-
besancon.fr

Mél. secrétariat
ce.ipr@ac-besancon.fr
ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Objet : Rentrée scolaire 2018

Les inspecteurs du second degré souhaitent une excellente rentrée à chacune et chacun. Par la présente, ils vous font part de ce qui guidera leur action dans les prochains mois.

Les priorités académiques définies par Monsieur le Recteur feront l'objet d'une attention particulière de la part des corps d'inspection. Dans la continuité des années scolaires précédentes, les inspecteurs veilleront à l'engagement des personnels pour assurer à tous les usagers des établissements scolaires un cadre de vie sécurisé, agréable et propice aux apprentissages. Ils veilleront également à ce que la pratique professionnelle de chaque personnel soit en accord avec le principe d'éducabilité de tous les élèves, qui est essentiel et indéfectible pour élever chacune et chacun dans la voie d'excellence vers laquelle le portent ses dispositions et ses goûts.

Notre action commune, au sein d'une École bienveillante et exigeante, a l'impérieux devoir de prévenir et de bannir toute forme de discrimination et tout stéréotype. La lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que l'attention aux plus fragiles et aux plus démunis, sont des préoccupations qui doivent être quotidiennes. C'est notamment en s'appuyant sur la transmission des valeurs de la République, qui est du ressort de chaque acteur de notre institution, que nous pourrions atteindre les objectifs que nous partageons.

La mise en œuvre des réformes du système éducatif, notamment celle du lycée professionnel et celle du lycée général et technologique, se poursuit et contribue à garantir un parcours personnalisé de réussite à tous les élèves, grâce à des pratiques pédagogiques et à des modalités d'enseignement variées et adaptées. Vous êtes encouragés à poursuivre le travail que vous avez entrepris avec conviction, individuellement et collectivement, en conservant tout le sens et toute la pertinence des actions mises en place dans les collèges et lycées de l'académie, ou au sein de réseaux d'établissements.

Les travaux engagés autour de l'école du socle, des différentes liaisons, des quatre parcours éducatifs et de l'insertion professionnelle réclament tout votre appui. Ils aideront à assurer cohérence et continuité dans la formation de l'élève. Ceux qui sont conduits sur le travail personnel de l'élève, la plus-value pédagogique du numérique et l'évaluation se poursuivront, notamment à l'occasion des tests nationaux de positionnement qui seront passés en classes de sixième, de seconde professionnelle et de seconde générale et technologique. L'utilisation raisonnée des résultats de ces travaux et tests permettra de soutenir les apprentissages, dans le cadre d'une coopération qui amène chacun des collégiens et lycéens au meilleur de lui-même.

Les formations initiale et continue des personnels enseignants et d'éducation favoriseront les échanges de pratiques et chacun devra prendre une part active et réflexive à sa propre formation. Les accompagnements individuel et collectif de ces personnels seront des moments privilégiés pour, d'une part, assurer la convergence des efforts de tous et, d'autre part, nourrir la réflexion des différents acteurs de la communauté éducative.

Nous vous remercions très sincèrement pour votre engagement au service de la réussite des élèves qui vous sont confiés et vous souhaitons une année scolaire riche en satisfactions professionnelles.

Pour le collège des IA-IPR
Le doyen,

Nicolas MAGNIN

Pour le collège des IEN ET-EG-IO,
Le doyen,

Fabrice PEYROT

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale



Olivier DESHAYES
IA-IPR 2/6
arts plastiques

Mél.
olivier.deshayes
@ac-besancon.fr

Téléphone
03 81 65 49 33
Fax
03 81 65 49 26

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Chères et chers collègues,

La **réforme du collège** est en place depuis trois années. Moyennant quelques ajustements l'an passé, elle prouve que l'enseignement des arts plastiques apporte aux élèves des cycles 3 et 4, par la **pratique et la culture artistiques**, une indispensable formation aux mondes du sensible. En assouplissant le cadre institutionnel et en enrichissant l'offre des enseignements selon les choix de chaque établissement, la réforme est au plus près des besoins des EPLE, des personnels enseignants, des élèves et de leurs parents.

Cette souplesse a permis à la communauté éducative d'être également plus active dans la définition du projet d'établissement dans lequel, je le rappelle, les professeurs d'arts plastiques ont toute leur place et leur rôle à jouer.

La répartition des **enseignements complémentaires** (AP et EPI) est fixée par le conseil d'administration de l'établissement, après avis du conseil pédagogique. Comme vous le savez, le nombre et les thématiques des EPI ne sont plus imposés. Dans tous les cas, le mode d'organisation est adopté en fonction des besoins des élèves. L'arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège (**Journal officiel n°142 du 18 juin 2017**) en précise les modalités.

L'**histoire des arts** est et reste un enseignement qu'il convient d'intégrer à celui des arts plastiques. L'histoire des arts contribue en effet à l'élaboration d'une culture essentielle à l'élève, tant dans la constitution de repères historiques que dans la compréhension de l'évolution des styles, des mouvements artistiques, des continuités ou des ruptures créatrices au fil des siècles. Tous les domaines et toutes les cultures sont sollicités pour faire de l'histoire des arts un enseignement le plus ouvert possible aux expressions créatrices du monde entier.

A/ L'enseignement des arts plastiques au collège (BO n°22 du 28 mai 2015)

L'enseignement des arts plastiques est – et reste – la mission première des professeurs de la discipline. La **visée artistique de la pratique créatrice**, servie par la **sensibilité plastique**, les **démarches de projets** sont autant d'éléments fondamentaux qui doivent innover les pratiques pédagogiques.

Penser autrement les cours, approfondir les **dimensions participatives et collaboratives de l'enseignement**, accentuer les **engagements partenariaux**, faire des **élèves des acteurs de leurs propres parcours scolaires**, renforcer l'ambition d'une **école inclusive et non discriminatoire** sont quelques-uns des enjeux qui doivent être poursuivis. Nul doute que cette approche impacte la conception des séances, des séquences, leur organisation dans l'espace et le temps, leur progression, mais aussi les différentes formes d'évaluations à imaginer et à mettre en place durant l'année. Elle se prolonge également au lycée en termes d'autonomie, de responsabilisation et de méthode de travail des élèves.

Autant de **compétences** à mettre en œuvre et à développer dès à présent chez les collégiens, autant de savoirs essentiels à mobiliser pour assurer dans les meilleures conditions des **parcours de formation** cohérents. Pour ce faire, le **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** (décret n°2015-372 du 31 mars 2015 paru au Journal officiel le 2 avril 2015) reste une priorité dans la maîtrise des savoirs fondamentaux. On rappellera ici que le socle permet de décliner des compétences transversales et transférables.



3/6

Diversification et différenciation pédagogique s'organisent autour de l'enseignement des arts plastiques afin que chacun développe ses potentiels dans des temporalités d'apprentissage mieux prises en compte. S'adapter à la pluralité des besoins des publics scolaires devient plus que jamais nécessaire. Une prise en charge ajustée, didactiquement outillée, dès le début de leur scolarité, favorise leur réussite.

À cet égard, je vous rappelle qu'il existe des **ressources d'accompagnement** spécialement créées pour les professeurs d'arts plastiques, en ligne sur EDUSCOL. Ces ressources permettent, entre autres, d'aborder concrètement les thèmes suivants au cycle 4 :

- Enjeux et positionnement des arts plastiques dans la scolarité obligatoire.
- Penser son enseignement dans une logique de cycle.
- Concevoir et mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques au cycle 4.
- L'évaluation en arts plastiques.
- Approfondir ses connaissances pour enseigner.

Pour aller plus loin :

<http://eduscol.education.fr/cid99284/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4.html>

Ces ressources existent également pour les cycles 2 et 3. On pourra s'y reporter sur EDUSCOL en suivant le lien ci-après :

<http://eduscol.education.fr/cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html#lien0>

Il n'est pas inutile de préciser que le **programme de chaque cycle** est organisé en trois parties complémentaires :

- Les principaux enjeux et objectifs de formation du cycle.
- Les contributions des disciplines à l'acquisition des cinq domaines de formation des cycles.
- Les niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, les connaissances et les compétences à acquérir et à mobiliser.

Les évaluations font prendre la mesure, rendent compte des marges de progression de chaque collégien dans une visée bienveillante, mais sans complaisance. La co-construction des savoirs et des savoir-faire va de pair avec une participation active des « évalués ». Aussi, j'invite les professeurs d'arts plastiques à s'engager dans des modalités d'évaluation qui permettent aux évalués de prendre une part de plus en plus importante dans les dispositifs d'évaluation.

Je ne peux que réitérer mon souhait de l'an dernier concernant les **outils numériques** (logiciels pédagogiques dédiés) : ils ouvrent des horizons qui gagnent en efficacité et en temps. Les pratiques du numérique dans l'enseignement des arts plastiques doivent également être l'occasion d'apprendre de façon différente ; elles favorisent l'usage responsable et raisonné d'Internet et des réseaux sociaux. Le « Groupe Numérique », composé de Madame Élise Gessier, de Monsieur Serge Cayla et de Monsieur Dominique Chappard, reste à votre disposition pour recueillir vos propositions, projets ou actions déjà mis en place dans votre (vos) classe (s), individuellement ou collectivement. Il est important, en effet, que la formation et l'appropriation numériques, modestes ou plus affirmées, puissent se retrouver dans les pratiques pédagogiques des professeurs d'arts plastiques. **Il convient donc de rendre visibles les actions menées dans notre discipline au sein de l'académie, sans ostentation, mais avec la volonté de faire partager nos expériences dans ce domaine.**

Enfin, la réforme du lycée général et technologique est aussi l'affaire des enseignants de collège. Fondés sur l'architecture du cycle 4, les nouveaux programmes d'arts plastiques du lycée, actuellement en cours d'écriture, reprennent notamment les éléments structurants des programmes de collège en les amenant à un niveau d'exigence élevé. Il convient donc que les enseignants de collège suivent attentivement l'évolution de ces programmes de lycée. La logique qui préside à la continuité Bac – 3 / Bac + 3 permettra une meilleure information des élèves de collège souhaitant poursuivre les arts plastiques au lycée et, au-

delà, voulant s'engager dans des formations professionnelles relatives aux domaines de l'art et de la culture – domaines souvent méconnus.

B/ Le Plan Académique de Formation – Informations partagées



4/6

La formation continue est l'une des priorités de l'académie. Elle participe à l'évolution nécessaire des pratiques pédagogiques. Le Plan Académique de Formation offre des stages permettant de confronter, d'échanger et d'enrichir notre discipline. Le PAF « arts plastiques » a été revu en tenant compte des priorités nationales et académiques. Les formations de formateurs, de même que les stages proposés, seront, à partir de 2018, orientées en fonction de l'esprit qui préside au CAFFA. Il a été également repensé en termes de valeurs culturelles ajoutées (conférences sur Jean-Léon Gérôme et sur **Gustave Courbet** dont nous fêtons cette année le bicentenaire de la mort.)

Les inscriptions au PAF se font sur le site :

<http://paf.ac-besancon.fr:1211/paf/vue/index.php>

Le site dédié aux arts plastiques de l'académie de Besançon est consultable et nous vous engageons vivement à l'enrichir de vos contributions : <http://arts-plastiques.ac-besancon.fr>

Pour ce faire, rien de plus simple. Il suffit de vous adresser à l'un des trois membres du « Groupe Numérique » :

elise.gessier@ac-besancon.fr

dominique.chappard@ac-besancon.fr

serge.cayla@ac-besancon.fr

Le site académique ne peut être dissocié du portail national de ressources en arts plastiques : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques>

C/ Les arts plastiques et la réforme du lycée général et technologique

Les résultats aux différents baccalauréats d'arts plastiques de la session 2018 sont encore très honorables. Nous devons ces résultats à la qualité des cours dispensés en lycée et au niveau d'exigence des professeurs. Autant d'éléments majeurs permettant de mettre les candidats en situation de réussir dans d'excellentes conditions. Il faut ici, de nouveau, saluer le remarquable travail des enseignants de lycée, mais aussi celui des professeurs de collège ayant participé aux oraux avec leurs collègues.

Pour rappel :

1/ Œuvres et thèmes de référence pour l'année 2018-2019 pour l'enseignement de spécialité, série L :

- Collaboration et co-création entre artistes : duos, groupes, collectifs en arts plastiques du début des années [19]60 à nos jours.
- Auguste Rodin (1840-1917).
- **Machines à dessiner, protocoles ou programmes informatiques pour générer des dessins, trois études de cas avant l'ère du numérique : les Méta-matics de Jean Tinguely, les wall drawings de Sol LeWitt, les dessins assistés par ordinateurs de Véra Molnar.**

N B. Pour Auguste Rodin, j'invite les professeurs à consulter et à utiliser la synthèse multimédia en ligne (en libre accès), en plus du fascicule CANOPE :

<https://www.reseau-canope.fr/outils-bacs/rodin.html>

N B. Pour Collaboration et co-création entre artistes, j'invite les professeurs à consulter et à utiliser la synthèse multimédia en ligne (en libre accès), en plus du fascicule CANOPE :

<https://www.reseau-canope.fr/outils-bacs/collaboration-et-co-creation-entre-artistes-duo-groupes-collectifs-en-arts-plastiques-du-debut-des-annees-1960-a-nos-jours>

2/ Œuvres et thèmes de référence pour l'année 2018-2019 pour l'option facultative toutes

séries :

- Sophie Taueber-Arp (1889-1943).
- Bill Viola.
- **Les transparents de Carmontelle : d'une mise en scène de l'image aux prémices de l'histoire de l'installation.**



ATTENTION : Il est fortement déconseillé de prévoir, d'organiser et de s'engager dans des sorties ou des séjours pédagogiques en France ou à l'étranger durant les périodes d'examen.

Je rappelle que les obligations de service relatives aux évaluations des différentes épreuves du baccalauréat sont prioritaires sur toutes autres activités.

En l'occurrence, la résolution d'un problème imprévu relève des seules compétences de l'IA-IPR de la discipline.

5/6

La **réforme du lycée général et technologique**, dans le **prolongement de celle du collège**, a commencé dans toutes les disciplines. Monsieur VIEAUX, Inspecteur général de l'Éducation nationale, en charge des arts plastiques, a constitué une équipe au sein d'un **GEPP** (Groupe d'Élaboration des Projets de Programmes). Le GEPP, comme l'acronyme l'indique, soumet des projets de programmes disciplinaires au Conseil Supérieur des Programmes. Ces derniers sont en effet un enjeu essentiel dans la nouvelle orientation du lycée et de sa restructuration. La rénovation des études, des contenus de programmes et des épreuves des baccalauréats doit proposer *in fine* des formations plus ambitieuses et des orientations plus adéquates aux projets professionnels des lycéens. Les arts plastiques, notamment par l'université et les écoles d'art, ont toute leur place dans cette nouvelle organisation. Les professeurs de cette discipline doivent ainsi porter une attention toute particulière à cette dimension Bac - 3 / Bac + 3. Ce *continuum* permet à un élève, commençant les arts plastiques au collège et décidant de les approfondir en enseignement facultatif et/ou de spécialité au lycée, de s'engager dans une voie artistique, informé des choix qui s'offrent à lui.

La réforme du lycée général et technologique sera mise en place à la rentrée scolaire 2019 et s'achèvera en 2021. La progressivité de sa mise en œuvre permettra aux élèves comme aux professeurs de s'adapter aux nouvelles modalités de cette ambitieuse réforme, rendue nécessaire par les évolutions de la société.

La réforme du lycée général et technologique est cruciale : elle impacte les arts plastiques et inscrit pleinement la discipline dans les parcours de formations des lycéens. L'enseignement des arts plastiques au lycée **intégrera les acquis de la réforme du collège – d'où l'obligation pour les professeurs de lycée de connaître et les programmes de collège (2015) et leur architecture** –, et **proposera des innovations** pédagogiques majeures, qu'il conviendra de mettre en place graduellement dans la conception même des cours dispensés au lycée.

D/ PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations)

Le protocole du PPCR s'est substitué dès l'an passé à la traditionnelle campagne d'inspection. Le bilan est dans l'ensemble très positif. Le PPCR permet, entre autres, un avancement des échelons plus rapide, un rééquilibrage de la rémunération indiciaire et indemnitaire avec un effet favorable sur la retraite.

Le protocole prévoit des rendez-vous aux 6^e et 8^e échelons ; l'inspection est dorénavant partagée équitablement entre le chef d'établissement et l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional. Mais avant toutes choses, je rappelle que les PPCR doivent être compris comme des accompagnements pédagogiques tout au long de la vie professionnelle, en vue de modifications didactiques répondant aux évolutions de la société. L'enjeu d'un rendez-vous de carrière réussi est précisément fondé sur ces changements rendus nécessaires par les mouvements de la société auxquels l'École n'échappe pas.

E/ Galeries d'établissement

Qu'elles soient circonscrites dans des lieux dédiés et repérés par tous, ou qu'elles prennent la forme d'accrochages dans le Centre de connaissances et de culture (ex. CDI), dans des couloirs, sur des portes, les expositions de travaux d'élèves dans les « galeries d'établissement » sont une **pratique qu'il convient de renforcer**. D'envergures ou modestes, avec ou sans partenaire culturel, ces expositions, associés ou non à des œuvres d'artistes, permettent de valoriser les productions plastiques des adolescents. Au-delà de la valorisation et de la reconnaissance qu'elles impliquent pour l'adolescent, elles assurent



6/6

une visibilité à un enseignement qui reste fondamental dans l'offre de formation au collège comme au lycée. Les galeries d'établissement sont aussi un indicateur, parmi d'autres, du dynamisme et de la richesse des créations des élèves, accompagnés dans leurs projets par leurs professeurs. Elles assument au sein de la communauté scolaire le rôle et la place que jouent les arts plastiques dans le cadre d'un cursus ambitieux, en lien avec les attentes de la société. Si elles ne légitiment pas l'enseignement des arts plastiques, elles leur confèrent une perception dans une collectivité qui n'en discerne pas toujours les tenants et les aboutissants. Elles comblent ainsi cette lacune en apportant visuellement et concrètement les éléments probants d'un enseignement de qualité. C'est dire l'importance, au collège et au lycée, d'exposer les pratiques et les productions plastiques des élèves. Montées collectivement, elles posent les questions essentielles de la « présentation », mais aussi de la « réception » et des « publics ». Bref, elles confrontent les adolescents aux dispositifs de « communication » et aux moyens à mobiliser pour en diffuser le plus efficacement possible les modalités. Enfin, elles les engagent à réfléchir aux relations entre l'œuvre, l'espace, l'auteur et le spectateur – questionnement qui parcourt les cycles 3 et 4 du collège et qui constitue l'un des points d'ancrage des actuels programmes de lycée. Enfin, les Galeries d'établissement, réelles ou virtuelles, montrent des processus et des démarches de création ; en ce sens, elles participent au « faire œuvre » et au « penser une création ».

F/ Remerciements

Je suis très reconnaissant aux professeurs investis dans les missions qui leur ont été confiées cette année : formateurs, chargés de mission ou de domaine, jurés d'examens et de concours (CAPES externe et CAFEP, agrégation, etc.), formateurs préparant aux concours...

Je remercie de nouveau très sincèrement pour leur investissement et leur dévouement Mesdames Rachel Verjus et Viviane Lalire au titre de leur charge de mission auprès de l'inspection pédagogique régionale.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire.

Olivier DESHAYES
Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional
Arts plastiques